

programme du PASS 1

Parcours des salariés associés de coopérative

I – Compétences visées

Le modèle des sociétés coopératives et participatives repose sur la maîtrise de l'entreprise par les salariés eux-mêmes et par conséquent sur leur capacité à en comprendre les enjeux stratégiques, économiques et financiers et à jouer pleinement leur rôle d'associé ou de futur associé de la coopérative.

Cette maîtrise est nécessaire à celles et ceux qui amorcent la création ou la reprise de leur entreprise en vue de favoriser la pérennité de leur projet. Elle est aussi nécessaire dans les Scop et les Scic existantes, pour favoriser l'implication des salariés dans le projet de leur entreprise.

C'est dans ce contexte que le réseau des Scop propose une formation de trois jours pour sensibiliser les salariés de Scop et Scic à ces enjeux et leur permettre de s'appropriier leur entreprise, d'en comprendre le fonctionnement, les enjeux gestionnaires et les mécanismes coopératifs.

II – Public visés et pré requis

Salariés associés ou futurs associés de leur entreprise coopérative. Aucun pré requis

III - Objectifs pédagogiques

- Comprendre la dynamique économique de l'entreprise : exploitation, concurrence, marché...
- Comprendre la présentation des comptes à l'AG (bilan, compte de résultat, indicateurs clé)
- Relier son quotidien de travail avec la situation de l'entreprise
- Sensibiliser, faire comprendre et rendre attractif le rôle de salarié associé

IV - Programme détaillé

Comprendre l'entreprise

Exploitation, concurrence, marché, fonctions de l'entreprise (production, commercial, RH, financier...)
Bilan, compte de résultat, indicateurs-clé, tableau de bord, indicateurs de performance

Spécificités Scop/Scic

Capital social et réserves impartageables
Engagement au capital, modalités et enjeux
Répartition des résultats

P.1



GESCOP POITOU-CHARENTES

7 bis rue Sainte Claire Deville - 79 000 NIORT

Tel: 05.49.73.37.79

SIRET : 400 142 642 00034

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro
54.79.00446.79 auprès du préfet de région Nouvelle-Aquitaine

formation.pch@scop.coop



la certification qualité a été délivrée au titre des actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION

Rôle d'associé et vie coopérative
 Participer à une Assemblée générale
 Rôle des associés
 Coopérer au travail

Démarche personnelle
 Partage des pratiques vécues dans sa coopérative
 Recherche d'information dans la coopérative en intersession
 Restitution au groupe

J1	J2	J3
<p><i>9h00/10h</i> Présentation du Parcours tour de table : interviews croisées, quiz introductif</p> <p><i>10h/10h45</i> Présentation & lancement du jeu d'entreprise <i>11h/ / 12h30</i> Point focus : principes comptables</p>	<p><i>9h00/12h30</i></p> <p>Ouverture : mots croisés, puzzle Jeu d'entreprise : préparation période 2 Point focus : comptes clients, BFR, introduction à la stratégie d'entreprise</p>	<p><i>9h00/12h30</i></p> <p>Rappel du parcours & rapport d'étonnement sur l'information recueillie dans la Scop/Scic Cas tournants vie coopérative (par équipes) Réflexion partagée autour d'articles de presse</p>
<p><i>13h30 / 17h</i></p> <p>Jeu d'entreprise (simulation période 1) Point focus : indicateurs, charges et coûts Statuts de l'entreprise L'essentiel à retenir : spécificités Scop</p>	<p><i>13h30 / 17h</i></p> <p>Jeu d'entreprise : période 2 Cartes Quiz, fiches Quicklearn Tableau de bord, indicateurs Spécificités Scop/Scic Echanges entre équipes</p> <p>Fin de journée : rapport d'étonnement, discussion, évaluation, préparation J3</p>	<p><i>13h30 / 17h</i></p> <p>Film d'animation CG Scop Jeu de rôle : simulation d'une AG avec jeu de cartes + animateur gérant Point focus : les essentiels de la communication en collectif Conclusion : mes marges de progrès dans mon rôle d'associé Evaluation</p>

V - Moyens pédagogique et techniques mis en œuvre

- Alternance entre présentation didactique et mises en application pratiques
 - Remise de supports détaillés.
 - Tout au long des 3 jours, les participants sont invités à repartir de leur situation pour rendre concrets les apports pédagogiques et techniques. La formation sera alimentée par la pratique d'animations participatives issues notamment des registres de l'éducation populaire et de la gouvernance participative, qui pourront inspirer leur mise en œuvre dans le contexte spécifique de chaque participant à la formation.
- Les différents documents vus lors de la formation sont remis aux participants dans un dossier papier, remis en fin de formation.

P.2



GESCOP POITOU-CHARENTES

7 bis rue Sainte Claire Deville - 79 000 NIORT

Tel: 05.49.73.37.79

SIRET : 400 142 642 00034

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro
 54.79.00446.79 auprès du préfet de région Nouvelle-Aquitaine

formation.pch@scop.coop



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

la certification qualité a été délivrée au titre des actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION

VI - Moyens permettant d'apprécier les résultats de l'action

L'appréciation des résultats se concrétise en général par la mise en œuvre d'une série de travaux pratiques et de mises en situations commentés collectivement afin d'évaluer si les stagiaires ont acquis les connaissances attendues.

Une séquence de type Quizz/QCM en fin de session permettra d'évaluer les connaissances acquises et non acquises.

Un plan d'action individuel permettra de suivre la progression des stagiaires dans leur pratique professionnelle.

Enfin, cette formation fera l'objet d'une évaluation « à chaud » auprès des participants. Ces derniers seront amenés, en fin de formation, à indiquer leur satisfaction sur la formation et son contenu, la prestation du formateur, ainsi que l'environnement et les moyens pédagogique. Les résultats seront ensuite formalisés par un bilan.

VII - Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action

Une feuille d'émargement signée par les participants et le formateur, par demi-journée de formation sera fournie pour justifier de la réalisation effective de la formation.

Le suivi sera attesté par la remise d'un dossier aux participants, comprenant les éléments partagés et les supports d'exercice.

Une séquence de bilan sera réalisée par le formateur.

VIII - Sanction de la formation

En application de l'article L6353-1 du Code du Travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera transmise aux participants à l'issue de la formation.

IX - Intervenants

Consultants du réseau Scop, spécialistes de la gestion d'entreprise et des mécanismes de gouvernance coopérative :

Johan BAUFRETON – jbaufreton@scop.coop

Nicolas PICOULET – npicoulet@scop.coop

Ophélie TAURISON – otaurisson@scop.coop

X – Modalités pratiques et financières

Durée : 3 jours

Taille des groupes : de 6 à 18

Lieux et dates :

Le lieu sera déterminé sur la convention de formation.

Le lieu de la formation est, par défaut, fixé à La Maison des Scop à Niort, 7bis rue Sainte Claire Deville – 79000 Niort. Il sera précisé dans la convention s'il était modifié.

Dates :

P.3

- Session 1 : les 20, 21 janvier et 4 février 2022
- Session 2 : les 13, 14 octobre et 10 novembre 2022

de 9h à 17h (7 heures de formation par jour)

Coût pédagogique : 490€ HT par stagiaire

Gescop Poitou-Charentes est certifié Qualiopi. Cette formation peut donc être prise en charge par votre OPCA.

Les coopératives adhérentes peuvent consulter :

- 1) l'Opca (organisme collecteur des cotisations formation) de leur entreprise.
- 2) Form.coop, le fonds de financement du Mouvement Scop, géré par Uniformation, spécifiquement destiné à financer le coût pédagogique des formations coopératives (cotisation 0,1% MSB).

Possibilité de pré-financement par Form.coop de 100% du coût pédagogique. Objectif : minimiser pour la Scop l'engagement financier et les formalités administratives.

XI - Conditions générales de vente

L'inscription du participant est validée après signature de la convention de formation par la coopérative adhérente, transmise par Gescop Poitou-Charentes au plus tard un mois avant la tenue de la formation. La convention précise la date, le lieu et le coût hors frais de repas de la formation. La facturation est adressée à la coopérative dans les deux semaines qui suivent la tenue de la formation et la facture est adressée avec copie de la feuille de présence et copie des évaluations. Si le participant participe au repas pris en commun et réglé par Gescop Poitou-Charentes, celui-ci est refacturé à la coopérative. Le prix unitaire de la formation est indiqué au chapitre XI du présent document. Ces documents peuvent également être adressés directement à l'OPCA sur demande adressée à Gescop sur infopoitou@scop.coop ou par courrier à Gescop Potiou-Charentes – 7 bis rue Sainte Claire Deville – 79000 Niort.

Le règlement est effectué par chèque ou par virement bancaire au moyen du relevé d'identité bancaire délivré avec la facture dans la limite de 30 jours à date de la facturation. L'annulation de la formation n'entraîne pas de frais pour la coopérative. Les retards de paiement sont soumis à pénalités dont le taux est de 3 fois le taux d'intérêt légal applicable sur le montant toutes taxes comprises de la facture.

XII - Contact

GESCOP POITOU-CHARENTES
7bis rue Sainte Claire Deville
79000 NIORT

SIRET : 400 142 642 00034

N° de déclaration organisme de formation : 54.79.00044679

formation.pch@scop.coop

Johan BAUFRETON – jbaufreton@scop.coop

P.4



GESCOP POITOU-CHARENTES

7 bis rue Sainte Claire Deville - 79 000 NIORT

Tel: 05.49.73.37.79

SIRET : 400 142 642 00034

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro
54.79.00446.79 auprès du préfet de région Nouvelle-Aquitaine

formation.pch@scop.coop



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

la certification qualité a été délivrée au titre des actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION